

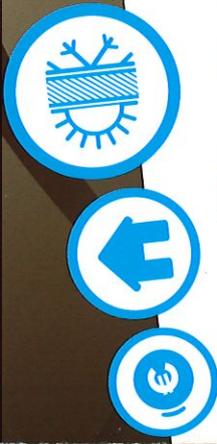
Pour en savoir plus et être accompagné dans mes démarches

Urbanis - 04 82 91 85 03

pour connaître nos dates et lieux de permanence et prendre RDV :
www.clicrdv.com/urbanis-Lyon

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est portée par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat et le Conseil Départemental.

Elle concerne les logements situés sur le territoire de l'intercommunalité.



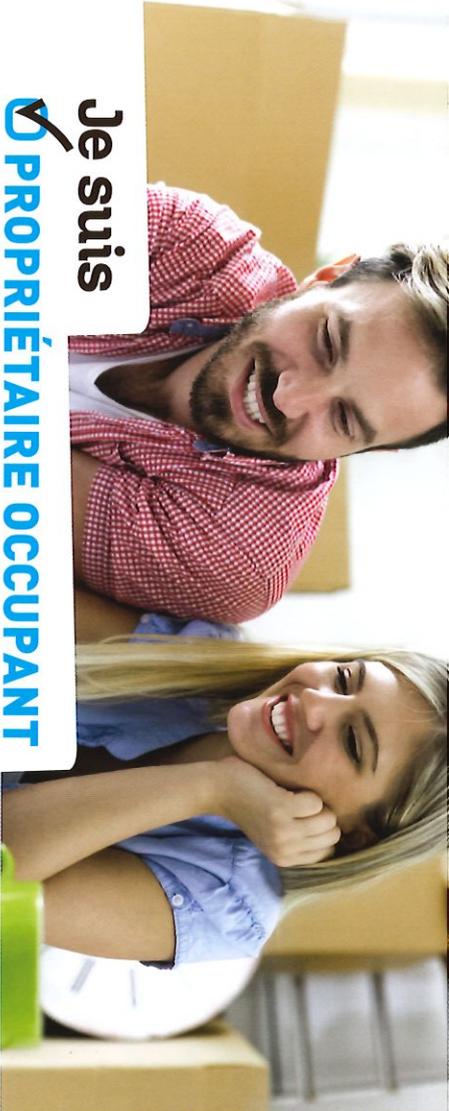
Quelles aides publiques pour mes travaux ?



Rénovation énergétique

Réhabilitation

Adaptabilité et réaménagement



Je suis

✓ PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

JE SOUHAITE



Améliorer la performance énergétique de ma résidence principale

(travaux d'isolation, système de chauffage ou de production d'énergie...)



Améliorer l'habitabilité de ma résidence principale (adaptabilité au vieillissement ou au handicap)



Je bénéficie d'aides



- Selon mes revenus
- Si mon logement a plus de 15 ans
- Si j'obtiens un gain énergétique de + de 25% dans le cas de travaux d'économie d'énergie



Je suis

✓ PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

JE SOUHAITE



Améliorer la performance énergétique d'un logement locatif ou vacant (travaux d'isolation, système de chauffage ou de production d'énergie...)



Améliorer l'habitabilité d'un logement locatif ou vacant (projet de réhabilitation complète)



Je bénéficie d'aides



- Selon les revenus de mes locataires
- Si mon logement a plus de 15 ans
- Sous réserve de pratiquer un loyer modéré



ATTENTION

Les travaux ne doivent pas commencer tant que les financeurs n'ont pas donné leur accord.

Ils doivent être effectués par un artisan RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)